

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le dix-sept décembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Pascale JOLI, Geneviève LETANO et François SCHUESTER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 3 décembre 2013,
- **ENTEND** la présentation des orientations budgétaires 2014
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « travaux » du 23 novembre 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « jeunes » du 12 décembre 2013
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de la Toussaint 2013
- **FIXE** à 2,50 euros le tarif pour des activités ponctuelles organisées les mercredis et samedis hors vacances scolaires
- **DECIDE** d'accueillir les personnels concernés par les transferts de compétence de la CCSV vers la commune (gymnase, scolaire, périscolaire) et de modifier le tableau des emplois de la commune en adéquation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi transférés seront inscrits au budget 2014.
- en continuité avec les tarifs adoptés en juillet 2013 par la CCSV pour l'année scolaire 2013/2014,  
**FIXE** les tarifs de la garderie cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- **TIRE** le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.L.U.
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,
- **PRECISE** que le dossier du projet révisé de Plan Local d'Urbanisme a déjà été transmis à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme dans le cadre de l'examen conjoint du projet et qu'il reste inchangé compte-tenu de l'absence de remarques lors de la concertation.
- **ACCEPTTE** le chèque d'EDF en remboursement d'un trop versé pour un montant de 108,70 €.
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2013
- **ENTEND** les informations suivantes :  
→ Monsieur Jackie LUSSE est nommé adjoint responsable des dossiers scolaires et périscolaires suite au transfert de ces compétences à la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 21 janvier 2013 à 20h30

Po Le Maire, l'Adjoint délégué

René LALLEMANT